

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

EN L'AFFAIRE CONCERNANT une demande de Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP pour l'approbation de sa structure du capital, coût de la dette et rendement des capitaux propres.

ORDONNANCE

ATTENDU QUE Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP (Liberty Utilities), a demandé à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) pour les ordonnances, décisions et directions suivantes :

- 1) L'approbation d'une structure du capital avec un taux de fonds propres de 50 pour cent;
- 2) L'approbation d'un coût de la dette de 3,315 pour cent ;
- 3) L'approbation d'un rendement des capitaux propres de 11,5 pour cent; et
- 4) Ordonnance, décision ou directive à l'égard des autres affaires que la Commission peut juger nécessaire ou approprié.

À CES CAUSES, IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :

1. La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience en ce qui a trait à cette instance par vidéoconférence, **le mardi 27 avril 2021, à compter de 9 h 30 (l'heure de l'Atlantique)**. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations sur la procédure à suivre ainsi que sur tout autre sujet pertinent. Les lignes directrices pour la vidéoconférence seront fournies à toutes les parties 48 heures avant la conférence préalable à l'audience prévue.
2. Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca, sous la rubrique *Règles de procédure* et compléter le formulaire « Demande de statut d'intervenant ». Le formulaire doit être complété et déposé auprès de la Commission au plus tard le vendredi 23 avril 2021 à 16 h (l'heure de l'Atlantique) à l'adresse general@cespnb.ca ou en composant le 1-866-766-2782. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent être entendues.

3. L'avis sera publié une fois, en français ou en anglais, comme il convient, eu égard à la langue principale de la publication, dans chacun des journaux suivants, et ce, au plus tard le mercredi 7 avril 2021 :
 - L'Acadie Nouvelle
 - The Daily Gleaner
 - Times & Transcript
 - The Telegraph Journal

4. Une copie de l'avis, suivant le format présenté ci-joint et marqué « A », doit être fournie par Liberty Utilities aux personnes suivantes :
 - i) Chacun des agents de commercialisation de gaz certifiés ;

 - ii) Toutes les parties impliquées dans la Demande de tarifs de 2020 de Liberty Utilities (Instance n° 453), la Demande de tarifs de 2021 de Liberty Utilities (Instance n° 478) et la Demande de Liberty Utilities (anciennement Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick) pour l'examen du coût du capital de 2010.

 - iii) Toute personne qui le demande.

5. Une copie de l'avis, suivant le format présenté ci-joint et marqué « A », doit également être disponible sur le site Web de Liberty Utilities à l'adresse <http://www.naturalgasnb.com> au plus tard le mercredi 7 avril 2021.

FAIT à Saint John, Nouveau-Brunswick, ce 6^e jour d'avril 2021.

PAR LA COMMISSION

A handwritten signature in black ink that reads "Kathleen Mitchell". The signature is written in a cursive, flowing style.

Kathleen Mitchell
Greffière en chef

Commission de l'énergie et des
services publics du Nouveau-Brunswick
C.P. 5001
15, Market Square, bureau 1400
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 4Y9
Téléphone : (506) 658-2504
Sans frais : 1-866-766-2782
Télécopieur : (506) 643-7300
Courriel : general@cespnb.ca
Site Web : www.cespnb.ca